



D.2021.06.02.3.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Juin 2021

3 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU

3.1 - Partenariat avec les organismes de sécurité : avenant n° 5 à la convention n° 2011-908 entre la Ville de Toulouse, Tisséo-Collectivités et Tisséo-Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la police municipale : prolongation de six mois de la convention.

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (Mme Traval-Michelet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique			X
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Dans le cadre du contrat de service public, Tisséo Collectivités fixe les objectifs et affecte les moyens permettant à la Régie de mettre en œuvre une politique d'accueil des usagers et de prévention de l'insécurité destinée à favoriser le bon fonctionnement du réseau, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens.

Le 11 juillet 2011, était conclue une convention entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun, l'EPIC Tisséo Voyageurs et la ville de Toulouse, afin de définir les conditions de délivrance de cartes sans contact non nominatives au profit des agents de la Police municipale afin qu'ils puissent se déplacer sur le réseau de transport Tisséo dans le cadre de leurs missions.

La convention actant les modalités d'attribution des 300 cartes de transport à tarif préférentiel, arrive à échéance le 30 juin 2021.

Aujourd'hui, la Ville de Toulouse souhaite repenser l'attribution et la gestion des cartes Tisséo pour ses agents, en ayant une vision plus globale, au-delà de la Police Municipale. Or, les nouvelles modalités d'attribution et de financement des prestations ne seront pas actées avant la fin d'année 2021.

Tisséo, souhaitant confirmer son soutien à la Police Municipale de Toulouse, propose d'assurer une continuité de prestation avec un maintien temporaire des conditions d'attribution actuelles.

Aussi, il est suggéré de prolonger à nouveau la convention d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2021, date à laquelle de nouvelles dispositions d'utilisation du réseau seront actées entre la Ville de Toulouse, l'EPIC Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver les dispositions du projet d'avenant annexé à la présente délibération.

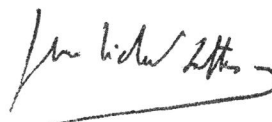
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du projet d'avenant N°5 à la convention n°2011-908 entre la Ville de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport à la Police Municipale,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer lesdites conventions.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-3-1D-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2021



**AVENANT N°5 A LA CONVENTION N° 2011-908 ENTRE LA VILLE DE
TOULOUSE, TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS POUR LA
DELIVRANCE DE TITRES DE TRANSPORT AUX SERVICES DE LA POLICE
MUNICIPALE**

ENTRE :

La Ville de Toulouse, représentée par son Maire Monsieur Jean-Luc MOUDENC ou son représentant en exercice, dûment habilité aux fins des présentes, dénommée ci-après « la Ville de Toulouse », sise Hôtel de Ville – Place du Capitole – BP -999 – 31040 TOULOUSE Cedex,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, - BP 11120 - 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par son, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2020, dénommé ci-après « **Tisséo Collectivités** »

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, sis 4, impasse Paul Mesplé, 31 081 TOULOUSE CEDEX 1 représenté par son Directeur Général, Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « **Tisséo Voyageurs** »

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le 11 juillet 2011, était conclue une convention entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun, l'EPIC Tisséo Voyageurs et la ville de Toulouse, afin de définir les conditions de délivrance de cartes sans contact non nominatives au profit des agents de la Police municipale afin qu'ils puissent se déplacer sur le réseau de transport Tisséo dans le cadre de leurs missions.

Depuis, quatre avenants en 2015, 2017, 2018 et 2020, sont venus prolonger et étendre ce dispositif, actant une augmentation du nombre de cartes. Le dernier avenant prévoyait une fin de convention au 30 juin 2021.

Aujourd'hui, la Ville de Toulouse souhaite repenser l'attribution et la gestion des cartes Tisséo pour ses agents, en ayant une vision plus globale, au-delà de la Police Municipale. Or, les nouvelles modalités d'attribution et de financement des prestations ne seront pas actées avant la fin d'année 2021.

Tisséo souhaitant confirmer son soutien à la Police Municipale de Toulouse dans l'exercice de ses missions liées à la tranquillité publique, propose d'assurer une continuité de prestation avec un maintien temporaire des conditions d'attribution actuelles.

Aussi, il est suggéré de prolonger à nouveau la convention d'une durée de 6 mois, soit jusqu'à fin 2021, date à laquelle de nouvelles dispositions d'utilisation du réseau seront actées entre la Ville de Toulouse, l'EPIC Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités.

Un travail entre ces trois structures est enclenché en ce sens.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 6 mois et prendra fin le 31 décembre 2021.
Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Toulouse en trois exemplaires originaux, le//

La Ville de Toulouse
Le Maire Jean-Luc MOUDENC

Tisséo Collectivités
Le Président Jean-Michel LATTES

Tisséo Voyageurs
Le Directeur Général
Thierry WISCHNEWSKI

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-3-1D-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2021